



AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE : EXEMPLE D'INTERVISIBILITÉ DEPUIS LA BOUCLE DE RANDONNÉE LOCALE QUI CIRCULE DANS ET À PROXIMITÉ DE LA CENTRALE



Cette vue est prise depuis le chemin de randonnée locale au coeur des panneaux de la partie occidentale de la centrale. L'observateur est donc positionné entre deux ensembles de structures portantes qui encadrent le chemin et regarde vers l'Est



Continuité du panorama lorsque la vision de l'observateur s'oriente vers le Sud



AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE : EXEMPLE D'INTERVISIBILITÉ DEPUIS LES CIRCUITS DE GRANDE RANDONNÉE



GR4 et GR des Cascades, des Landes et Tourbières : ces deux chemins de grande randonnée empruntent la route d'accès au hameau de Faux Mazuras. La position en belvédère ouvre un panorama vers la partie ouest de la centrale photovoltaïque



AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE : EXEMPLE D'INTERVISIBILITÉ DEPUIS LES ROUTES



Partie ouest de la centrale visible partiellement

Cette vue est prise depuis la D8 au droit de la partie la plus méridionale de la centrale. La vision est proche, partielle et franche. Ici, la D8 domine une habitation localisée en contrebas à gauche de la voie

AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : EXEMPLE D'INTERVISIBILITÉ DEPUIS LES ROUTES



Partie est de la centrale visible très partiellement

Cette vue est prise depuis une route secondaire traversant la frange ouest du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. La prégnance de la centrale est négligeable au coeur de ce vaste panorama. La centrale apparaîtra comme une mince masse grise

B.4.3. LES IMPACTS PHYSIQUES

Les impacts physiques se concentrent à l'échelle de l'aire d'étude de l'emprise maîtrisée.

Les impacts physiques temporaires sont majoritaires. Ils sont essentiellement associés aux travaux de mise en place des panneaux et des clôtures. Une fois les travaux terminés le sol des secteurs impactés retrouvera ses spécificités initiales à savoir un couvert de type prairie.

Les impacts physiques permanents concernent des secteurs plus réduits en termes de surface puisqu'ils ne concernent que les sols sur lesquels sont construits les postes, les citernes et les pistes. Ils ne concernent pas les zones identifiées comme intéressantes d'un point de vue paysager et environnemental. Il est également important de préciser que les câbles localisés au coeur de la zone de périmètre de protection des captages d'eau ne seront pas enterrés. Ils longeront directement les rangées de pieux (d'une rangée à l'autre jusqu'au poste) et seront protégés par des protège-câbles métalliques (photo ci-contre) qui seront visibles depuis le coeur de la centrale, à proximité des panneaux.



B.5. LES MESURES

B.5.1. LES MESURES DE SUPPRESSION ET DE RÉDUCTION DES IMPACTS

Le projet a favorisé, autant que faire se peut, les mesures de réduction et de suppression des impacts en phase de développement sur la base des enjeux paysagers identifiés.

Le choix du site est intéressant du point de vue de la densité des écrans visuels liés à la végétation et à la topographie qui masque largement la centrale et contribue à la bonne insertion de cette dernière. On constate peu ou pas d'intervisibilités avec les lieux de la vision qu'il s'agisse de l'habitat, des routes, ou encore du patrimoine. En outre, la réduction de la zone de projet à l'Ouest diminue considérablement les effets visuels de la centrale sur la ville de Bourgneuf et son patrimoine. Cette mesure supprime toutes les intervisibilités (visibilités et covisibilités) depuis le centre de Bourgneuf identifiées dans l'état initial.

a) Les mesures de suppression

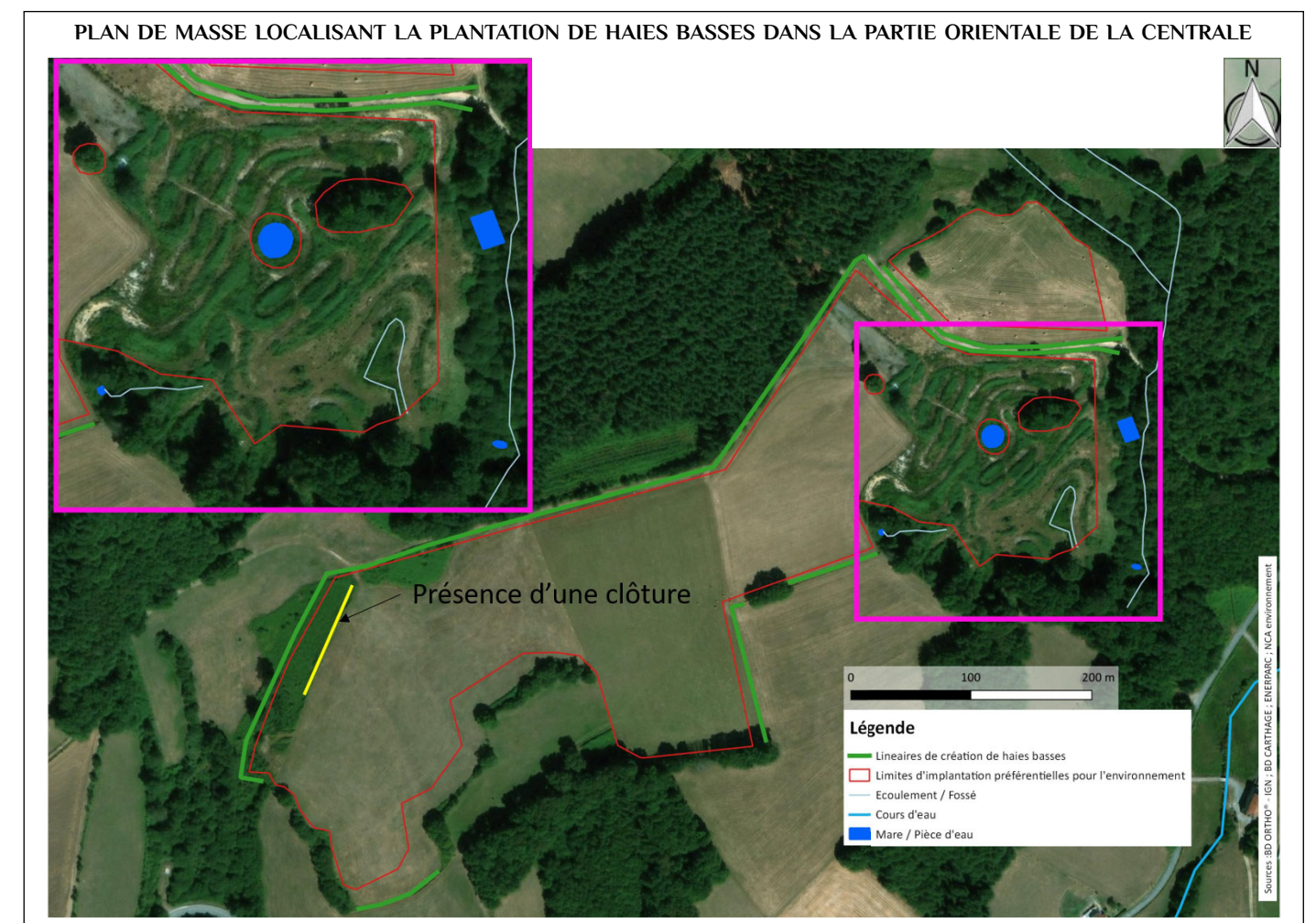
- respect et maintien des zones identifiées comme intéressantes d'un point de vue paysager et environnemental (secteurs A, B, C et D);
- maintien des haies proches de la centrale (notamment au Sud) pour leur intérêt environnemental, paysager et visuel;
- recul des panneaux vers l'Est sur la zone occidentale pour supprimer toute intervisibilité avec la ville de Bourgneuf et son patrimoine;
- enterrement des réseaux à l'extérieur des limites de la centrale.

b) Les mesures de réduction

- utilisation des chemins existants pour éviter les créations;
- mise en place d'un revêtement drainant au niveau des chemins créés;
- hauteur de 80 cm ménagée entre le sol et la partie basse des panneaux afin d'assurer un ensoleillement suffisant pour la réinstallation rapide d'une strate herbacée de type prairie, favorable à la diversité écologique;
- localisation des postes électriques au coeur des tables pour réduire les effets visuels associés;

B.5.2. LES MESURES EN FAVEUR DU PAYSAGE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES VUES

Une mesure en faveur du paysage et de l'environnement est mise en place dans le cadre de l'aménagement de la centrale. Il s'agit d'une mesure visant à planter plusieurs linéaires de haies basses dans le secteur oriental de la centrale. Ces haies sont identifiées sur le plan ci-après et représentent un linéaire de 705 m. Pensée à la base pour favoriser l'habitat de la pie-grièche écorcheur, cette mesure basée sur la plantation d'arbustes d'essences locales comme le prunelier par exemple, aura un intérêt paysager en renforçant le réseau de haie en place.

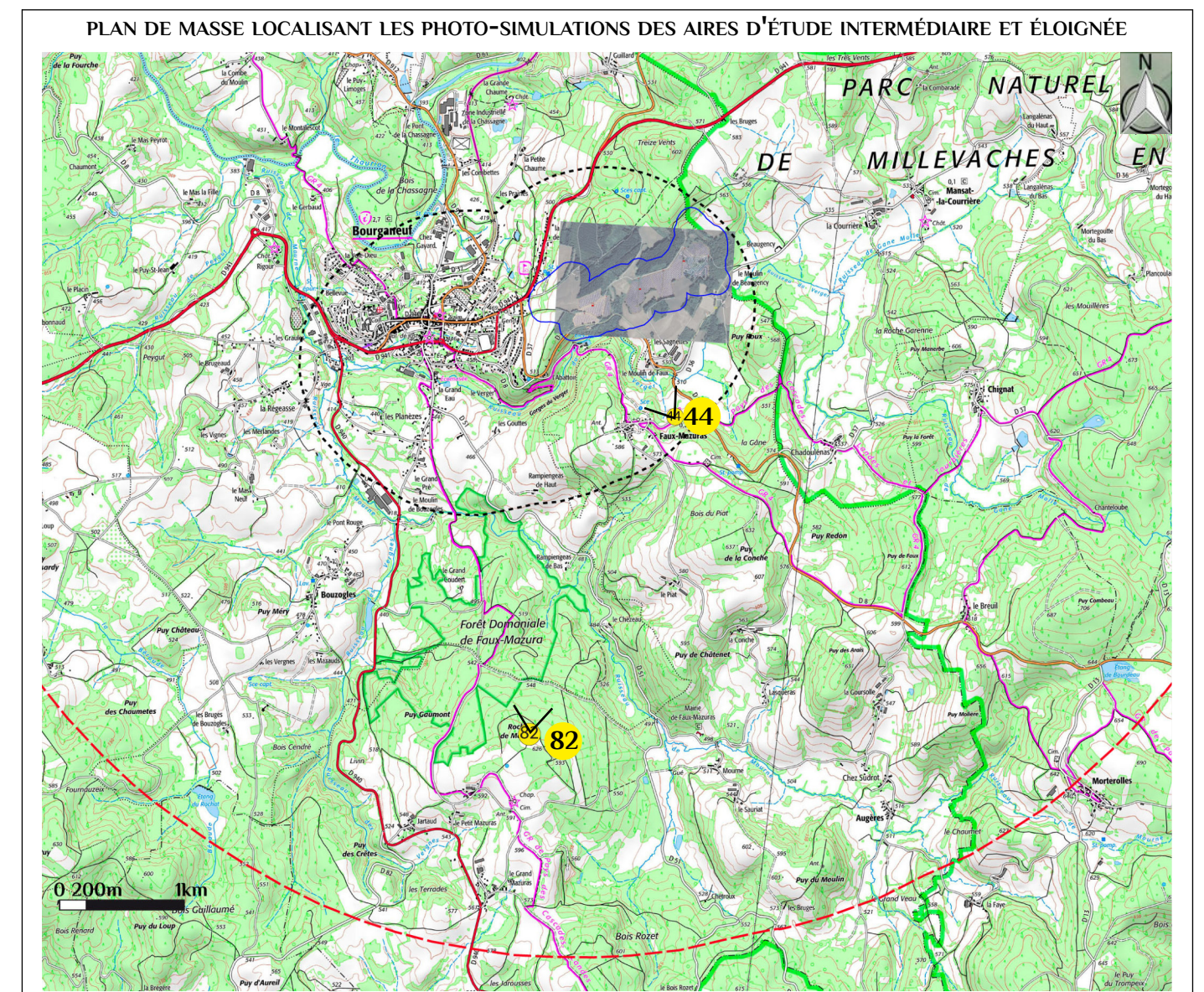
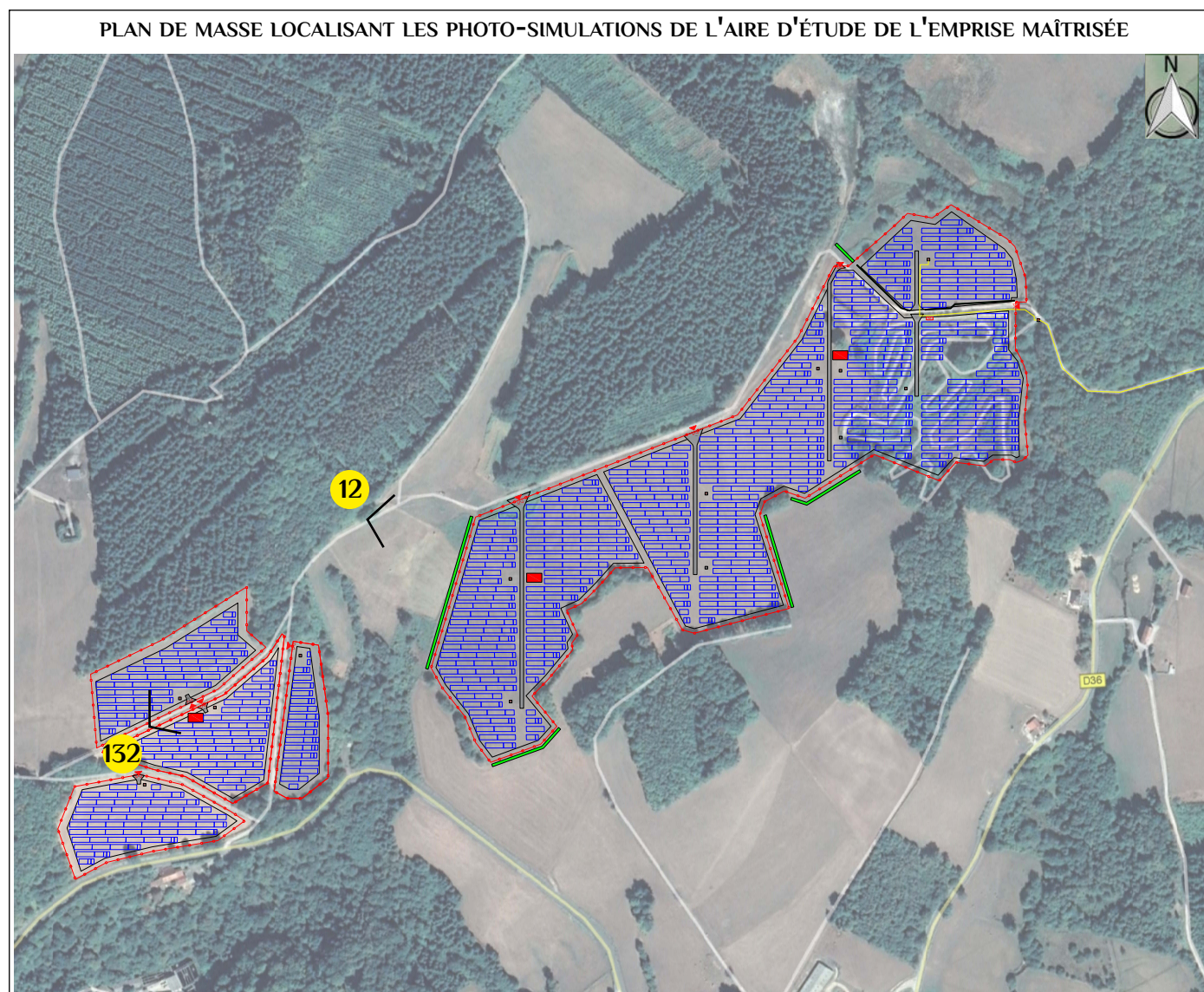


B.6. VISUALISATION DE LA CENTRALE À L'AIDE DE QUATRE PHOTO-SIMULATIONS

Quatre points de vue ont été choisis afin d'illustrer l'insertion de la centrale dans son environnement proche et plus lointain. Ils sont associés à des lieux identifiés dans l'état initial comme présentant un enjeu visuel (habitat, chemin de randonnée et patrimoine protégé). Ces photo-simulations sont décrites ci-dessous et présentées pages suivantes. Ces points de vue permettent d'illustrer la centrale en vision proche et plus lointaine.

Points de vue privilégiés en fonction d'un éloignement croissant :

- 12 : point de vue au cœur de la centrale pris depuis un chemin de randonnée local traversant la centrale. Il illustre la zone orientale de la centrale;
- 132 : point de vue au cœur de la centrale pris depuis un chemin de randonnée local traversant la centrale. Il illustre la zone occidentale de la centrale;
- 44 : point de vue depuis la route secondaire menant au hameau Faux-Mazuras et empruntée par le chemin de Grande Randonnée, GR de pays des Cascades, Landes et Tourbières. Ce point de vue est localisé dans l'aire d'étude intermédiaire à environ 900 m des panneaux les plus proches. Il offre un panorama global en direction de la centrale dont seule la partie occidentale est visible partiellement;
- 82 : point de vue depuis le sommet des Roches de Mazuras, chaos de quartz offrant un panorama en direction de la centrale. La fenêtre visuelle est étroite (cadrée de part et d'autre par des arbres) et lointaine (environ 3 km des premiers panneaux). La vision est partielle et centrée sur la partie ouest, la partie est étant masquée par un bombement intermédiaire.





PDV 12_ VUE AU COEUR DE LA CENTRALE DEPUIS LE CHEMIN DE RANDONNÉE LOCAL TRAVERSANT LA CENTRALE _ ETAT PROJETE



Ce point de vue est localisé à environ 150 des premiers panneaux du secteur oriental de la centrale. L'observateur se situe en limite d'un vallon intéressant d'un point de vue paysager et environnemental et donc exclu de la zone d'aménagement lors de la phase de conception. On voit les tables qui accompagnent le relief ainsi que l'insertion des postes électriques et des citernes au coeur des panneaux afin de diminuer voire de supprimer leur effet visuel. L'ensemble de la zone est cerné d'une clôture en grillage et parcouru par des pistes d'accès. La végétation en place est conservée et ponctuellement renforcée par des plantations de haies complémentaires, comme celle apparaissant en avant-plan des panneaux sur la photo (mesure environnementale en faveur de la pie-grièche écorcheur ayant un intérêt du point de vue paysager).

PDV 12_ VUE AU COEUR DE LA CENTRALE DEPUIS LE CHEMIN DE RANDONNÉE LOCAL TRAVERSANT LA CENTRALE _ ETAT EXISTANT





PDV 132_ VUE AU COEUR DE LA CENTRALE DEPUIS LE CHEMIN DE RANDONNÉE LOCAL TRAVERSANT LA CENTRALE _ ETAT PROJETE



Ce point de vue est localisé au coeur des tables de la partie occidentale qui apparaissent en vision proche, comme la clôture, la citerne ou les deux postes. Depuis ce chemin de randonnée local, les faces avant et arrière des panneaux sont visibles. Le recul des panneaux par rapport au chemin assure une respiration physique et visuelle entre les structures et l'observateur. La reconquête du sol sous les panneaux par une strate herbacée est rendue possible grâce à la distance de 1 m séparant le bas des tables et le sol. Ce secteur ouest est formé de quatre zones plus restreintes possédant chacune une clôture et un portail. La modification du panorama est indéniable mais les motifs paysagers que sont la topographie et la végétation sont encore perceptibles et lisibles puisque les panneaux suivent les pentes et que la végétation existante est conservée. Le regard, accroché par les panneaux au premier-plan, s'éloigne moins vers les plans moyens à lointains.

PDV 132_ VUE AU COEUR DE LA CENTRALE DEPUIS LE CHEMIN DE RANDONNÉE LOCAL TRAVERSANT LA CENTRALE _ ETAT EXISTANT





PDV 44_ POINT DE VUE DEPUIS LA ROUTE SECONDAIRE MENANT AU HAMEAU FAUX-MAZURAS ET EMPRUNTÉE PAR LE GR DE PAYS DES CASCADES, LANDES ET TOURBIÈRES _ ETAT PROJETE



Ce point de vue est localisé à environ 1 km du secteur ouest de la centrale composé de 4 zones de panneaux cernées chacune par une clôture et fermées par un portail. Les tables s'appuient sur le relief et s'insèrent dans un environnement largement végétalisé. Elles sont visibles partiellement mais franchement, en covisibilité avec les quelques habitations du lieu dit les Sagnettes. Au coeur de ce panorama riche, la centrale apparaît comme un motif gris moyennement détaillé qui ne remet pas en cause ni la lecture de la topographie, ni celle des autres motifs paysagers (masses végétales, aplats vert tendre des prairies, ponctuation du bâti).

PDV 44_ POINT DE VUE DEPUIS LA ROUTE SECONDAIRE MENANT AU HAMEAU FAUX-MAZURAS ET EMPRUNTÉE PAR LE GR DE PAYS DES CASCADES, LANDES ET TOURBIÈRES _ ETAT EXISTANT

